

Avril 2026

Conditions de tarification

Clientèle des entreprises - fondations -
associations et autres personnes morales



Sommaire

Moyens de paiement France & SEPA	06
Crédits et engagements par signature	12
Arrêtés de compte	13
Trésorerie court terme	13
Banque à distance	14
Placements financiers	16
Autres services	26
Heures limites de réception des instructions	28
Réclamations et médiation	29



Conditions tarifaires appliquées à la clientèle des entreprises, fondations, associations et autres personnes morales à compter du mois d'avril 2026

Cette brochure présente les conditions tarifaires appliquées aux principaux services bancaires proposés par la Banque Neuflize OBC à la clientèle des entreprises, fondations, associations et autres personnes morales, à compter d'avril 2026.

Les frais indiqués dans cette brochure, lorsqu'ils ne relèvent pas d'une opération ponctuelle, sont prélevés annuellement sauf spécification particulière.

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés hors taxes. Le taux d'intérêt des engagements indexés sur le taux de base de la Banque Neuflize OBC (pour les découverts, notamment) est affiché dans nos locaux et en suivra les variations. Les seuils de l'usure sont tenus à la disposition de la clientèle par voie d'affichage. Ce document n'est pas exhaustif et votre banquier se tient à votre disposition pour toute indication complémentaire.

Aux commissions mentionnées dans ce document s'ajoute, dans tous les cas, la récupération :

- ▶ de nos débours et frais autres que ceux de correspondance courante ;
- ▶ des commissions, débours et frais éventuellement réclamés par nos correspondants.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

L'euro est la monnaie de référence. Le taux de change de référence des opérations de paiement nécessitant une conversion (hors cartes bancaires) est celui en vigueur, tous les jours à 13h30, sur le marché des devises négociées entre banques et publié par ABN AMRO Amsterdam.

Au cas où l'une des opérations visées, ou l'une des commissions ou frais stipulés aux présentes serait soumis à un prélèvement, une cotisation ou une contribution supplémentaire, fiscale, sociale ou autre, ou encore si un prélèvement, une cotisation ou une contribution faisait l'objet d'une augmentation, la Banque pourra répercuter au Client, sans délai, tout ou partie de la charge nouvelle, en majorant les commissions et frais ci-après.

Moyens de paiement France et SEPA

Précision sur les moyens de paiement SEPA

Les moyens concernés par le SEPA sont le virement et le prélèvement. Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

La zone SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros) comprend les pays de l'Union Européenne, trois pays de l'Espace Economique Européen ainsi que les pays ou territoires ayant adhéré au SEPA : Royaume-Uni, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Ile de Man, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Principauté d'Andorre et l'Etat du Vatican.

Le virement et le prélèvement SEPA permettent d'effectuer des virements et des prélèvements libellés en euros sans limite de montant entre comptes situés dans l'espace SEPA (incluant la France) tout en facilitant le rapprochement bancaire grâce à l'enrichissement des informations échangées. Les virements et prélèvements SEPA doivent impérativement comporter des coordonnées bancaires au format IBAN.

Opérations au crédit du compte / encaissements

Réception d'un virement SEPA	Gratuit / Valeur jour
Encaissement d'avis de prélèvements SEPA	Valeur jour
▶ Transmission via SWIFTNET / EBICS TS / neuflizeobc.net / EBICS TWEB ⁽¹⁾ *	
▶ Par remise	Gratuit
▶ Par avis de prélèvement	0,4 €
▶ Support papier	
▶ Par remise	15 €
▶ Par avis de prélèvement	10 €
▶ Avis de prélèvement permanent - par prélèvement	1,25 €
▶ Avis de prélèvement remis à l'encaissement et revenu impayé	15 €
Demande d'Identifiant Créditeur SEPA	
(ICS - Anciennement Numéro National d'Emetteur NNE)	30 €
Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)	Nous consulter

* En sus de l'abonnement

(1) EBICS TWEB : Transmission via EBICS T et validation via neuflizeobc.net

Remise de chèques

« Crédit immédiat sauf bonne fin »

- ▶ Encaissement de chèques avec bordereau de remise
(si remis avant 12h00 au guichet avec bordereau pré-imprimé,
autres bordereaux avant 10h00) Gratuit / Valeur J+1 ouvré
- ▶ Remise de chèque à l'encaissement revenu impayé
 - ▶ Au motif absence ou insuffisance de provision Gratuit
 - ▶ Autres motifs 25 €
- ▶ Avis de sort sur chèque 40 €

Télétransmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC)

Nous consulter

Traitements de Remise d'Effets LCR (Lettre de Change Relevé) / BOR (Billet à Ordre Relevé)

Encaissement : valeur échéance ouvrée plus 4 jours calendaires avec minimum 6 jours ouvrés à partir de la date de réception

- ▶ Transmission via SWIFTNET / EBICS TS / neuflizeobc.net / EBICS TWEB^{(1)*}
 - ▶ Par remise Gratuit
 - ▶ Par effet 0,5 €
- ▶ Support papier
 - ▶ Par remise 15 €
 - ▶ Par effet 10 €

Intervention sur effets

- ▶ Avis de sort - par effet 25 €
- ▶ Changement de domiciliation, présentation à l'acceptation,
réclamation d'effet, prorogation d'effet 25 €

Commission d'incidents (sur effet)

- ▶ Effet revenu impayé 25 €
- ▶ Effet impayé avec protêt (hors frais d'huissier) 30 €

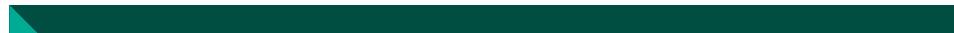
Opérations au débit du compte / paiements

Emission d'un virement SEPA

- ▶ Transmission via SWIFTNET / EBICS TS / neuflizeobc.net / EBICS TWEB^{(1)*}
 - ▶ Par remise Gratuit
 - ▶ Par virement 0,25 €

* En sus de l'abonnement

(1) EBICS TWEB : Transmission via EBICS T et validation via neuflizeobc.net



► Virement unitaire, support papier	35 €
► Virements en liste, support papier	
► Par remise	20 €
► Par virement	20 €
► Virement permanent - par virement, support papier	2 €
► Virement permanent - par virement, via neuflizeobc.net	0,25 €
► Modification d'instruction permanente de virement	10 €
► Virement entre deux comptes (même client / groupe) dans nos livres	Gratuit
► Virement de trésorerie vers un autre établissement (même client / groupe)	
► Transmission via SWIFTNET / EBICS TS / neuflizeobc.net / EBICS TWEB ^{(1)*}	7 €
► Support papier	25 €
► Virement urgent (support papier)	50 €
► Demandes de retour de fonds (à l'initiative du client)	20 €

Avis de prélèvement TIP SEPA

► Mise en place d'une autorisation de prélèvement	10 €
► Paiement d'un avis de prélèvement	Gratuit
► Opposition sur prélèvement	25 €
► Rejet d'avis de prélèvement tiré sur nos caisses au motif « absence ou insuffisance de provision » - maximum par prélèvement rejeté	20 €

Chèques

► Paiement d'un chèque	Gratuit
	Valeur J-1 ouvré
► Commande de chéquier en urgence	40 €
► Emission d'un chèque de banque dans la journée (demande avant 12h)	50 €
► Emission d'un chèque de banque J+1	25 €
► Opposition sur chèque - par lettre	25 €
► Rejet de chèque tiré sur nos caisses au motif « absence ou insuffisance de provision »	
► Chèque inférieur ou égal à 50€	30 €
► Chèque supérieur à 50 €	50 €
► Chèque sécurisé	Nous consulter
► Lettre chèque mise en place (+ facture du prestataire à régler)	50 €

Effets (LCR / BOR) domiciliés

Valeur J-1 calendaire

► Paiement d'effet, échéance avisée	Gratuit
► Domiciliation en l'absence d'instruction de paiement - par effet	25 €
► Opposition sur effet - par effet	25 €
► Rejet d'effet domicilié au motif « absence ou insuffisance de provision » maximum par effet	20 €

* En sus de l'abonnement

(1) EBICS TWEB : Transmission via EBICS T et validation via neuflizeobc.net

Opérations à l'international

Définition des virements internationaux

La dénomination « virements internationaux » recouvre :

- ▶ les virements en euros à destination ou en provenance de pays hors de la zone SEPA ;
- ▶ les virements dans les autres devises quel que soit le pays.

Les options de répartition de frais entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire doivent être précisées sauf pour les virements vers l'Espace Economique Européen où l'option « share » s'applique obligatoirement quelle que soit la devise.

L'option « share » vise à partager les frais. Le donneur d'ordre supporte les frais d'émission de Neuflize OBC et le bénéficiaire les frais d'encaissement de sa banque.

L'option « our » fait supporter l'intégralité des frais au donneur d'ordre.

L'option « ben » fait supporter l'intégralité des frais au bénéficiaire (frais déduits du montant transféré).

Opérations de change

Change en compte

▶ Commission de change	
▶ Jusqu'à 75 000 €	0,5 %
- de 75 001 € à 150 000 €	0,25 %
- au dessus de 150 000 €	0,125 %
▶ Minimum	15 €

Opérations au crédit du compte (hors commission de change)

Virements reçus de l'étranger

▶ Commission sur virements internationaux	15 €
▶ Commission en cas d'absence ou d'erreur sur l'IBAN	15 €

Encaissements de chèques et d'effets payables à l'étranger

▶ Jours de valeur : variables selon les pays	Nous consulter
▶ Commission par chèque remis pour encaissement (sauf bonne fin)	1 %
▶ Minimum	30 €
▶ Maximum	125 €
▶ Commission par effet et par chèque (crédit après encaissement)	1 %
▶ Minimum	40 €
▶ Maximum	150 €
▶ Présentation à l'acceptation - par effet	25 €
▶ Frais de port supplémentaires	10 €
▶ Relance - par intervention	30 €
▶ Chèque / effet revenu impayé	50 €
▶ Avis de sort	50 €

Opérations au débit du compte (hors commission de change)

Virements émis, commission de transfert

▶ Transmission via SWIFTNET / EBICS TS / neuflizeobc.net / EBICS TWEB ⁽¹⁾ *	
▶ Jusqu'à 75 000 €	0,5 %
▶ Au dessus de 75 000 €	0,25 %
▶ Minimum	10 €
▶ Support papier	
▶ Jusqu'à 75 000 €	1 %
▶ De 75 001 € à 150 000 €	0,5 %
▶ Au dessus de 150 000 €	0,25 %
▶ Minimum	35 €

Virements de trésorerie

▶ Support papier	
▶ en France	25 €
▶ vers l'étranger	25 €

Chèque de banque international, commission de transfert

▶ Support papier	
▶ Jusqu'à 75 000 €	1 %
▶ De 75 001 € à 150 000 €	0,5 %
▶ Au dessus de 150 000 €	0,25 %
▶ Minimum	35 €
▶ Opposition sur chèque de banque international (hors frais prélevés par les correspondants)	40 €

Paiement d'effets domiciliés à destination de l'étranger

▶ Commission d'effet contre paiement - par effet	1 %
▶ Minimum	50 €
▶ Maximum	350 €
▶ Commission d'acceptation, prorogation, présentation	50 €
▶ Commission de transfert	
▶ Jusqu'à 75 000 €	1 %
▶ De 75 001 € à 150 000 €	0,5 %
▶ Au dessus de 150 000 €	0,25 %
▶ Minimum	30 €
▶ Commission Swift	20 €
▶ Commission de correspondant (frais OUR)	20 €

* En sus de l'abonnement

(1) EBICS TWEB : Transmission via EBICS T et validation via neuflizeobc.net

Garanties internationales et « stand by letter of credit » Frais divers (hors frais prélevés par les correspondants)

▶ Commission de garantie	Nous consulter
▶ Prorogation	30 €
▶ Réclamation / intervention auprès d'un correspondant	50 €
▶ Frais d'impayés	55 €
▶ Renseignements commerciaux	40 €

Cartes bancaires

Cartes professionnelles internationales

▶ Carte Visa Business à débit immédiat ou différé	60 €
▶ Carte Visa Business Gold à débit immédiat ou différé	140 €
▶ Carte Visa Infinite à débit immédiat ou différé	300 €
▶ Paiement zone Euro	Gratuit
▶ Paiement hors zone Euro	2,5 %
▶ Frais par retrait d'espèces au distributeur automatique de billets - zone euro	Gratuit
▶ Frais par retrait d'espèces au distributeur automatique de billets - hors zone euro	3 € + 2,5 %
▶ Opposition sur carte	Gratuit
▶ Reconfection d'une carte avant son échéance à la demande du client	25 €
▶ Confection / reconfection d'une carte en urgence (sous 24h)	100 €
▶ Franchise sur dossier de contestation suite à la perte ou au vol de la carte	50 €
▶ Demande de code confidentiel	
▶ Sous un délai de 5 jours	10 €
▶ En urgence (sous 24h)	100 €
▶ Contestation de facture débitée à tort	Gratuit
▶ Demande de justificatif (par opération)	50 €
▶ Utilisation abusive	
▶ Ouverture de dossier	150 €
▶ Par facture ou retrait (hors frais de recommandé avec AR)	30 €
▶ Modification des plafonds de la carte - par modification	25 €

Crédits et engagements par signature

Produits de financement bancaire court terme

Les intérêts sont décomptés à la fin de chaque trimestre civil et débités au compte sous bonne valeur.

Découvert autorisé

► Frais de dossier	Nous consulter
► Intérêts débiteurs	Nous consulter
► Commission sur le découvert le plus important du mois	0,1 %

Intérêts débiteurs hors autorisation de découvert

► Entreprises	Taux de base ⁽¹⁾ + 5,8 %
► Fondations, associations et autres personnes morales	Taux de base ⁽¹⁾ + 3,35 %
► Dépassement d'autorisation de découvert majoration minimum du taux appliqué	3 %

Crédit court terme

► Frais de dossier	1 %
Frais liés à l'analyse, la mise en place et la modification de dossier	
► Minimum	500 €
► Intérêts	Nous consulter
► Commission de non utilisation	Nous consulter
► Commission de confirmation d'engagement	Nous consulter

Escompte

Remise à l'escompte : valeur 1 jour calendrier après date de réception, avec minimum 10 jours ouvrés d'escompte.

► Intérêts d'escompte	
► Taux d'intérêt d'escompte	Nous consulter
► Minimum d'intérêt d'escompte - par effet	10 €
► Transformation encaissement / escompte - par effet	25 €

Autres frais liés à l'escompte : vous reporter aux détails des opérations bancaires p.7

Cession de créances - Loi Dailly

► Commission par notification - par créance	40 €
► Frais de bordereau (en fonction de la nature du dossier)	A partir de 120 €
► Avis de tirage par mobilisation (en fonction de la nature du dossier)	A partir de 40 €

(1) A titre indicatif, le taux de base de la Banque est de 5,26 % au 1^{er} avril 2026.

Crédit moyen terme

► Frais liés à l'analyse, la mise en place et la modification de dossier	minimum 1 % minimum 1 000 €
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Engagement par signature

► Etablissement d'acte	minimum 300 €
► Commission trimestrielle perçue d'avance	Nous consulter
► Par trimestre	minimum 60 €

Autres services

► Révision annuelle des lignes court terme	minimum 500 €
► Prise de garantie	Frais à la charge de l'emprunteur
► Communication de capital restant dû et des pénalités en cas de remboursement anticipé	
► Par demande	50 €

Arrêtés de compte

Arrêtés de compte

Les arrêtés de compte sont effectués sur une base trimestrielle

► Commission d'arrêtés de compte - par arrêté	minimum 25 €
► Commission de mouvement calculée sur les écritures passées au débit du compte (hors opérations exonérées)	minimum 0,1 % maximum 0,2 %
► Montant minimum perçu (même en cas d'absence de mouvement au débit du compte)	150 €

Trésorerie court terme

Dépôts à terme

► Echéances allant d'un mois à plus d'un an :	
► Dépôt à terme ordinaire	
► Dépôt à terme privilège	
► Ouverture mise en place et fonctionnement	Gratuit

Banque à distance

Internet : neuflizeobc.net et application mobile Neuflize OBC Bourse

Abonnements mensuels - par entité (pour 10 comptes, 5 utilisateurs) :

► Abonnement consultation	10 €
<u>Cet abonnement comprend :</u>	
► La consultation de vos relevés (comptes, cartes bancaires, titres)	
► L'édition de RIB / IBAN	
► La consolidation des comptes	
► Le téléchargement des relevés au format Excel ou CFONB	
► E-Documents	
► Abonnement transaction (hors coût de l'accès sécurisé)	50 €
<u>Cet abonnement comprend :</u>	
► L'abonnement consultation	
► 3 services de votre choix (voir la liste ci-dessous)	

Services disponibles

(hors services compris dans l'abonnement consultation)

Téléchargement de fichier :

- Relevés de LCR / BOR à payer
- Relevés de LCR / BOR impayés
- Relevés de TIP SEPA traités
- Relevés opérations reçues
- Relevés d'opérations intra-journaliers

Saisie / transfert d'opérations :

- Virements SEPA
- Virements de trésorerie
- Virements internationaux
- Prélèvements SEPA
- LCR / BOR
- Bons à payer LCR / BOR
- Titres et OPC (saisie uniquement)
- Paywebcard (saisie uniquement)
- Commande de chéquier (saisie uniquement)

► Coût par service supplémentaire et par mois	6 €
-----------------------------------------------	-----

Coût par opération : vous reporter aux détails des opérations bancaires p.7

► Mode d'authentification, abonnement par mois

La détention d'un mode de connexion sécurisé est obligatoire.

► Authentification via un certificat X509 (certificat/utilisateur)	10 €
► Authentification par QR code (lecteur QR)	8 €*
► Authentification via la clé mobile (application mobile de la Banque)	gratuit

Télétransmission

► Formules d'abonnement mensuel par entité (pour 10 comptes)	
► Transmission - Client vers Banque	
- Connexion EBICS T - signature web (5 utilisateurs)	45 €
- Connexion EBICS TS (5 utilisateurs)	45 €
- Connexion SwiftNet	45 €
► Réception - Banque vers Client	
- Connexion EBICS T	35 €
- Connexion SwiftNet	35 €
► Transmission / Réception - Client vers Banque / Banque vers Client	
- Connexion EBICS T signature web (5 utilisateurs)	70 €
- Connexion EBICS TS (5 utilisateurs)	70 €
- Connexion SwiftNet	70 €
► Utilisateurs ou comptes supplémentaires	
- De 1 à 5 utilisateurs / comptes supplémentaires - par mois	5 €
- Au-delà de 5 utilisateurs / comptes supplémentaires	Nous consulter
► Coûts par service et par mois	8 €
► Transmission - Client vers Banque	Maximum 30 €/mois
- Virements SEPA	
- Virements de trésorerie	
- Virements internationaux	
- Prélèvements SEPA (CORE) ⁽¹⁾	
- Prélèvements inter-entreprises (B2B)	
- LCR / BOR	
- Bons à payer LCR / BOR	
► Réception - Banque vers Client	Maximum 30 €/mois
- Relevés de compte	
- Relevés d'opérations reçues	
- Relevés de TIP traités	
- Relevés de LCR / BOR à payer	
- Relevés de LCR / BOR impayés	
- Relevés d'opérations intra-journaliers	

Coût par opération : vous reporter aux détails des opérations bancaires p.7

► Autres prestations	
► Gestion des contrats	
- Révocation de certificat	8 €
- Modification de contrat	à partir de 25 €
► Modification / réinitialisation du code de connexion	
- 3 par an	Gratuit
- Au-delà	8 €
► Demande de fichier dans un format spécifique	Nous consulter

Autres

► Encaissement de chèques par fichier (TLMC)	Nous consulter
----------------------------------------------	----------------

(1) Ce prélèvement SEPA concerne aussi bien les débiteurs particuliers que les entreprises, contrairement au prélèvement SEPA inter-entreprises qui ne concerne qu'un créancier entreprise et un débiteur qui agit dans un cadre professionnel (qu'il soit une personne morale ou physique).

Placements Financiers

La Gestion sous Mandat

Déléguer la gestion de vos actifs à des professionnels

Vous souhaitez que votre patrimoine financier soit géré dans le respect de vos objectifs et ne souhaitez pas intervenir dans les décisions d'investissement ?

Vous pouvez alors choisir de confier la gestion de votre patrimoine à nos professionnels en optant pour un Mandat de Gestion.

Après avoir déterminé votre Profil de Risque d'Investissement et votre Profil de durabilité, nous établirons la solution d'investissement (Orientation de Gestion) qui vous est adaptée, en fonction de votre espérance de rendement, de votre tolérance au risque, de votre horizon d'investissement et de vos préférences en matière de durabilité.

Selon le montant des actifs que vous nous confiez, vous avez accès à :

L'offre Profilée

- ▶ Une gestion basée sur nos Orientations de Gestion qui se différencient par une exposition plus ou moins forte aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, liquidités et investissements alternatifs).
- ▶ Votre portefeuille peut être investi en titres en direct et en OPC (Organismes de Placement Collectif) ou 100 % en OPC.

L'offre Spécifique

- ▶ Les solutions flexibles : vous souhaitez accompagner les mouvements de hausse des marchés financiers tout en limitant le risque de baisse lors des phases de forte volatilité.
- ▶ Les solutions d'allocations personnalisées : sur la base de l'allocation stratégique adaptée à votre projet patrimonial vous intégrez des critères d'investissement spécifiques (zone géographique, classe d'actifs...).

Coûts liés au service de Gestion sous Mandat

Ces éléments de coûts reposent sur les informations à notre disposition au moment de l'édition de la présente brochure, considérées comme fiables, sans garantie, et vous sont fournis à titre indicatif sans présager des montants futurs.

Les coûts en euros sont estimés sur la base d'un investissement de 100 000 € sur un Compte Géré (commission de gestion et droits de garde) ou sur une transaction unitaire d'un montant de 100 000 € (coûts liés aux transactions).

	Coût en %	Coût en €
Coûts liés à la gestion financière		
Commission de gestion par an ⁽¹⁾	1,2 %	1 200 €
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille-titres		
Droits de garde par an ⁽²⁾	0,15 %	150 €
Coûts liés aux transactions		
Opération de Bourse / Actions - Certificats - Warrants^{(4) (5)}		
Sur les marchés Euronext - Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse	0,2 % + TTF ⁽³⁾	500 €
Sur les autres marchés - Commission par ordre - Frais de courtage de la société de bourse		Variable selon les places
Opération de Bourse / Obligations⁽⁴⁾		
Opérations sur titres obligataires		Gratuit
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC)⁽⁴⁾		
Droits d'entrée par ordre transmis		Aucun sauf droit d'entrée acquis à l'OPC
Droits de sortie		Aucun sauf droit de sortie acquis à l'OPC
Produits Structurés⁽⁵⁾		
Commission par ordre	1 %	1 000 €

(1) La commission de gestion est calculée et prélevée semestriellement sur la valeur du portefeuille (espèces comprises) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre.

(2) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre civil, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre civil. Les OPC gérés par une entités du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde. En cas de clôture du compte en cours de semestre les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

(3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :

- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,40 %
- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10 %

Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.

(4) Hors frais de change de 0,25% lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

(5) Lorsque la Banque applique une tarification incluant des commissions par ordre, elle est financièrement intéressée à tout mouvement initié sur le portefeuille géré pour votre compte. De telles commissions génèrent un conflit d'intérêts susceptible de porter atteinte à vos intérêts.

Le Conseil en Investissement

Vous accompagner dans vos décisions d'investissement

Si vous souhaitez être accompagné dans vos décisions d'investissement et opérations de marché en bénéficiant des conseils de nos professionnels, nous vous proposons d'opter pour une convention de Conseil en Investissement.

Selon vos besoins et le montant de vos actifs, vous pouvez personnaliser les niveaux de services et d'interaction apportés par nos conseillers en investissement.

Nous avons fait le choix du statut de conseil en investissement non indépendant qui nous permet de continuer à vous proposer à la fois les solutions d'investissement de notre société de gestion et des solutions externes en architecture ouverte.

Notre offre se décline en trois Options de Conseil définies selon les montants concernés, le degré de service et le niveau de personnalisation attendus, la fréquence de contact souhaitée et l'univers d'investissement couvert :

L'Option Conseil Stratégique

- ▶ Vous bénéficiez périodiquement de propositions de conseil en allocation d'actifs au travers de notre sélection d'OPC.
- ▶ Nos équipes de conseillers dédiés sont à votre disposition pour vous accompagner.

L'Option Conseil Expert

- ▶ Vous bénéficiez de conseils sur-mesure sur un large univers d'investissement, dispensés par un expert financier dédié, avec lequel vous entretez un dialogue soutenu. Vous le sollicitez quand vous le souhaitez, tout comme il vous contacte spontanément au gré des opportunités et circonstances de marchés.

L'Option Conseil & Solutions Spécialisés

- ▶ Selon votre cahier des charges et votre intérêt pour différentes classes d'actifs spécifiques, nos spécialistes :
 - structurent des produits de marché qui peuvent s'appuyer sur divers sous-jacents (pierre papier, Private Equity, produits structurés, dérivés sur actions, taux, matières premières, indices...).
 - vous accompagnent dans vos besoins de couverture de risque de marché ou de dynamisation de vos portefeuilles sur les marchés de taux, change, actions...

Nos équipes travaillent en architecture ouverte afin de vous proposer les meilleures solutions de placement ou de couverture. Ils s'assurent du suivi de vos produits en vous apportant les conseils appropriés selon leur évolution et le contexte de marché.

Coûts liés au service de Conseil en Investissement

Ces éléments de coûts reposent sur les informations à notre disposition au moment de l'édition de la présente brochure, considérées comme fiables, sans garantie, et vous sont fournis à titre indicatif sans présager des montants futurs. Ils doivent être complétés des éléments de rétrocessions figurant en page 23.

Les coûts en euros sont estimés sur la base d'un investissement de 100 000 € sur un Compte Conseillé (commission de conseil et droits de garde) ou sur une transaction unitaire d'un montant de 100 000 € (coûts liés aux transactions).

Par ailleurs, à l'occasion de chaque conseil donné par la Banque, qu'il soit proactif ou réactif, conformément à la réglementation, une estimation relative à l'ensemble des coûts liés aux transactions envisagées vous sera fournie via le rapport d'adéquation.

		Coût en %	Coût en €		
Coûts liés à la prestation de Conseil					
Commission de Conseil par an ⁽¹⁾	Conseil & Solutions Spécialisés	-	-		
	Conseil et Solutions Spécialisés Private Equity	0,5 %	500 €		
	Conseil Stratégique	0,25 %	250 €		
	Conseil Expert	0,5 %	500 €		
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille titres					
Droits de garde par an ⁽²⁾ avec un minimum de 208,33 €	Conseil & Solutions Spécialisés	0,4 %	400 €		
	Conseil et Solutions Spécialisés Private Equity	-	-		
	Conseil Stratégique	0,15 %	150 €		
	Conseil Expert				
Coûts liés aux transactions⁽⁶⁾					
Opération de Bourse / Actions - Certificats - Warrants ⁽⁴⁾					
Sur les marchés Euronext					
Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse		0,75 % + TTF ⁽³⁾	1 050 €		
Minimum par ordre 24 € + TTF ⁽³⁾					
Sur les autres marchés					
Commission par ordre		0,9 % + TTF ⁽³⁾	1 200 €		
Minimum par ordre 20 € + TTF ⁽³⁾					
Frais de courtage de la société de bourse					
Opération de Bourse / Obligations⁽²⁾					
Opérations sur titres obligataires		0,2 %	200 €		
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC)⁽⁴⁾ et hors rétrocessions					
Droits d'entrée par ordre transmis ⁽⁵⁾					
OPC Monétaires		0 %	0 €		
OPC Obligataires		0,15 %	150 €		
OPC Alternatifs (sauf spécificités cf. infra)		0,5 %	500 €		
OPC Actions		0,75 %	750 €		
Droits de sortie		Aucun, sauf droit de sortie acquis à l'OPC			
Produits Structurés					
Produits Structurés sur mesure ou avec campagne de souscription					
Marge de structuration perçue par la Banque sous forme de rétrocessions (maximum annuel)		1,5 %	1 500 €		
Commission par ordre		1 % max	1 000 € max		
Opérations de gré à gré sur Instruments Dérivés					
Instruments Dérivés de Change					
Change à Terme et Echange de Devises (Swap de Change)		1 %	1 000 €		
Minimum par opération : 250 €					
Option de Change et Combinaison d'Options		1 %	1 000 €		
Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €					
Dépôt Structuré		1 %	1 000 €		
Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €					
Instruments Dérivés de Taux d'Intérêt					
Echange de Taux d'Intérêt (par an, pour une opération sur 5 ans) (rétrocessions)		0,2 %	1 000 €		
Minimum par opération : 1 000 €					
Garantie de Taux d'Intérêt (par an, pour une opération sur 5 ans) (rétrocessions)		0,2 %	1 000 €		
Minimum par opération : 1 000 €					
Opérations sur Instruments Dérivés Listés					
Options sur Actions ou Indices		10 € par lot *	N/A		
Minimum par opération : 1 000 € *					
Souscription de Fonds d'Investissement Alternatifs ou Instruments Alternatifs Spécifiques (hors rétrocessions)					
Droits d'entrée maximum par ordre transmis					
FPCI, FPS ou tout autre instrument de Private Equity		5 %	5 000 €		
FCPRI, FCFI, FIP		5 %	5 000 €		
OPCI		5 %	5 000 €		
SCPI		8 %	8 000 €		

(1) La commission de conseil est calculée et prélevée semestriellement sur la valeur du portefeuille (espèces comprises) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre, à l'exclusion de certains produits de private equity compte tenu de leur structuration spécifique. Dans ce cas le Client en est informé préalablement à la souscription.

(2) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre civil, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre civil. Les OPC gérés par une entité du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde. En cas de clôture du compte en cours de semestre les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

(3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :

- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,40 % ;
- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10 % ;

Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.

(4) Hors frais de change de 0,25% lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

(5) Valable uniquement pour les OPC gérés par une entité du groupe ABN AMRO (fonds internes) et fonds externes recommandés par la Banque. Pour les autres OPC, les droits d'entrée appliqués sont ceux du prospectus.

(6) Pour les ordres transmis via le site de banque à distance de la Banque, se référer à la page 21 relative au service de Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre.

* Si l'opération est libellée dans une autre devise que l'Euro, le montant indiqué est dans la devise de l'opération (par exemple 1 000 USD pour une opération libellée en Dollar US).

Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre

Vous souhaitez gérer vos actifs financiers seul

Nous vous donnons accès à notre département de Réception Transmission d'Ordres (RTO) et nous nous engageons à réaliser la meilleure exécution.

Nous ne sommes pas, dans ce cadre, habilités à vous fournir de conseil.

Coûts liés au service de Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre

Ces éléments de coûts reposent sur les informations à notre disposition au moment de l'édition de la présente brochure, considérées comme fiables, sans garantie, et vous sont fournis à titre indicatif sans présager des montants futurs. Ils doivent être complétés des éléments de rétrocessions figurant en page 23.

Les coûts en euros sont estimés sur base d'un investissement de 100 000 € sur un portefeuille titres (droits de garde) ou sur une transaction unitaire d'un montant de 100 000 € (coûts liés aux transactions).

Par ailleurs, à l'occasion de chaque réception d'ordre sur instrument financier (hormis pour les actions où il est recommandé de se reporter à la grille tarifaire de la page suivante), une estimation relative à l'ensemble des coûts liés au service d'investissement et à l'instrument financier vous sera communiquée.

	Coût en %	Coût en €
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille-titres		
Droits de garde par an ⁽¹⁾ Minimum : 208,33 €	0,4 %	400 €
Coûts liés aux transactions		
Opération de Bourse / Actions - Certificats - Warrants ⁽²⁾		
Sur les marchés Euronext - Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse		
Ordres passés via neuflizeobc.net ou l'application mobile Neuflize OBC Bourse Minimum par ordre : 10 € + TTF ⁽³⁾	0,65 % + TTF ⁽³⁾	950 €
Ordres transmis par un autre moyen Minimum par ordre : 20 € + TTF ⁽³⁾	1,15 % + TTF ⁽³⁾	1 450 €
Sur les autres marchés - Commission par ordre		
Ordres passés via neuflizeobc.net ou l'application mobile Neuflize OBC Bourse Minimum par ordre : 10 € + TTF ⁽³⁾	0,85 % + TTF ⁽³⁾	1 150 €
Ordres transmis par un autre moyen Minimum par ordre : 20 € + TTF ⁽³⁾	1,5 % + TTF ⁽³⁾	1 800 €
Frais de courtage de la société de bourse	Variable selon les places	
Opération de Bourse / Obligations ⁽²⁾		
Opérations sur titres obligataires	0,2 %	200 €
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC) ⁽²⁾ et hors rétrocessions		
Droits d'entrée par ordre transmis ⁽⁴⁾		
Ordres passés via neuflizeobc.net ou l'application mobile Neuflize OBC Bourse		
OPC Monétaires	0 %	0 €
OPC Obligataires	0,15 %	150 €
OPC Autres	0,35 %	350 €
OPC Actions	0,5 %	500 €
Ordres transmis par un autre moyen		
Droits de sortie	1 % max	1 000 €
Produits Structurés		
Produits Structurés sans Conseil en Investissement		
Commission par ordre	1 %	1 000 €
Produits Structurés sélectionnés par la Banque avec conseil d'un tiers		
Marge de structuration sous forme de rétrocessions (maximum annuel)	1,5 %	1 500 €
Opérations de gré à gré sur Instruments Dérivés		
Instruments Dérivés de Change		
Change à Terme et Echange de Devises (Swap de Change) Minimum par opération : 250 €	1 %	1 000 €
Option de Change et Combinaison d'Options Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €	1 %	1 000 €
Dépôt Structuré Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €	1 %	1 000 €
Opérations sur Instruments Dérivés Listés		
Options sur Actions ou Indices Minimum par opération : 1000 € *	10 € par lot *	N/A

* Si l'opération est libellée dans une autre devise que l'Euro, le montant indiqué est dans la devise de l'opération (par exemple 1 000 USD pour une opération libellée en Dollar US).

(1) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre civil, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre civil. Les OPC gérés par une entité du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde. En cas de clôture du compte en cours de semestre les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

(2) Hors frais de change de 0,25% lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

(3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :

- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,40 % ;
- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10 % ;

Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.

(4) Les droits d'entrée appliqués sont ceux du prospectus ou les droits d'entrée négociés, pour les fonds pour lesquels la Banque a conclu une convention de distribution.

Opérations diverses

	Gestion sous Mandat	Conseil en Investissement	Réception Transmission d'Ordres
Acquisition ou cession de valeurs non cotées Minimum	-		100 €
Réception / Transfert de titres			
Réception d'un autre établissement			Gratuit
Transfert vers un autre établissement Par ligne			40 €
Encaissement de coupons			
Sur valeurs Euronext	Gratuit		Gratuit
Sur autres valeurs en dépôt chez Euroclear			Gratuit
En dépôt hors Euroclear Maximum : 125,42 €			5 %
Récupération d'impôt sur titres			
Hors Euronext Minimum : 65 € Maximum : 750 €			10 % (à partir de 150 €)
Opérations diverses sur titres			
Opérations sans mouvement de fonds : attribution, échange, division, regroupement...			Gratuit
Opérations avec mouvement de fonds : augmentation de capital, libération de capital... Maximum : 33,33 €	Gratuit		1,5 %
Assemblées			
Délivrance d'une attestation ou d'une carte d'admission pour présence à une assemblée			Gratuit
Conversion des titres sous la forme nominative ou au porteur			100 € par ligne de titres
Opérations sur l'or (pièces, lingots, lingotins) ⁽¹⁾			
Commission sur opération (acquisition ou cession, hors taxe fiscale) Minimum : 80 €		-	2 %
Frais de scellés pour les pièces d'or		-	Frais du prestataire
Frais de conservation par an		-	2 %

Rémunérations sous forme de rétrocessions

Dans le cadre des services d'investissement qu'elle propose, à l'exception de la Gestion sous Mandat, la Banque Neuflize OBC peut être amenée à recevoir de tiers des rémunérations, ou à l'inverse en verser. Ces tiers peuvent, le cas échéant, appartenir eux-mêmes au groupe Neuflize OBC, tels par exemple la société de gestion ABN AMRO Investment Solutions (AAIS).

Pour les Organismes de Placements Collectifs (OPC), cette rémunération peut consister en une rétrocession à la Banque d'une partie des frais de gestion prélevés par les sociétés de gestion, ces frais impactant la valeur liquidative des OPC. Pour les produits structurés, il peut s'agir d'une rémunération versée à la Banque par l'émetteur, à la mise en place du produit ou de manière récurrente tout au long de la vie du produit. Pour les options (OTC) sur change et les dérivés (OTC) sur taux d'intérêt, la Banque reçoit une rémunération de la contrepartie à la mise en place du produit. Pour les SCPI, la Banque perçoit une rétrocession d'une partie des frais de souscription prélevés par la société de gestion.

(1) Les opérations sur l'or visées correspondent à des opérations sur l'or physique. La conservation de l'or par la Banque est soumise aux dispositions de l'article 1915 et suivants du Code civil, relatives au dépôt. Ces frais de conservation sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur de l'or détenu par le client au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre civil, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre civil. En cas de résiliation en cours de semestre, les frais de conservation sont dus pour la totalité du semestre en cours.

Lorsque des tiers sont à l'origine de la mise en relation d'un client avec la Banque pour la fourniture de services et instruments financiers, la Banque (ou ses filiales) sera amenée à rémunérer l'acte d'apport d'affaires ou de distribution de produits/services financiers et le suivi de la relation réalisé par ces prestataires. Le montant de cette rémunération peut représenter jusqu'à 0,99 % des actifs apportés et/ou jusqu'à 70 % du montant des commissions et produits sur actifs financiers perçus par la Banque et/ou jusqu'à 50% des frais de dossier de crédit apporté.

Par ailleurs, nos collaborateurs sont susceptibles de donner ou de recevoir de tiers, tels des producteurs de produits financiers, des courtiers ou des CGP, des invitations à des séminaires ou réunions d'information assortis de collations ou repas, ou des présents de faible valeur qui ne suscitent pas de risque d'atteinte aux intérêts de nos clients. Dans le cas contraire ou s'ils sont estimés inappropriés, ces invitations et présents sont rejettés. Les collaborateurs peuvent également recevoir de tiers des informations ou documents relatifs à des instruments financiers ou des analyses de marché non substantielles.

	Rétrocessions portant sur les :		Marge de structuration versée par l'émetteur / la contrepartie de couverture de la Banque	Méthodologie de calcul
	Frais de gestion ⁽²⁾	Frais de souscription ⁽²⁾		
- OPCVM (UCITS) - FCPI, FIP, FCPRI, FPCI, FPS	X ⁽¹⁾			Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ x frais de gestion x temps de détention
OPCI	X ⁽¹⁾	X		- Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ x des frais de souscription - Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ x frais de gestion x temps de détention
SCPI		X		Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ des frais de souscription
Produits structurés conseillés			X ⁽¹⁾	Marge de structuration x nominal x durée du produit. Le paiement de cette marge de structuration pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Cette marge est comprise intégralement dans le prix d'achat.
Options OTC sur change, dérivés OTC sur taux d'intérêts, dépôts structurés			X	Marge de structuration x nominal. Cette marge est comprise intégralement dans le prix d'achat.

(1) Rémunérations perçues tout au long de la durée de détention de l'instrument par le client.

(2) Applicable pour les instruments faisant l'objet d'une convention de distribution entre la banque Neuflize OBC et la société de gestion / l'établissement promoteur. Des informations spécifiques et chiffrées sur ces rémunérations vous seront par ailleurs fournies avant chaque transaction concernée.

(3) Taux de rétrocessions sur chaque classe d'actifs :

OPC Monétaires : 0,03 % en moyenne et au maximum 0,54 %

OPC Obligataires : 0,26 % en moyenne et au maximum 1,00 %

OPC Actions : 0,33 % en moyenne et au maximum 0,99 %

OPC Alternatifs / Autres : 0,27 % en moyenne et au maximum 0,99 %

OPCI et SCPI : 1,5 % et 6 %

FCPI et FIP : 1,5 % au maximum

Produits structurés cf. p.21

Options de change de gré à gré et combinaison d'options de change, dérivés de gré à gré sur taux d'intérêts, dépôts structurés cf. p.21.

Impact des coûts sur le rendement du portefeuille RTO (exemple OPC)

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de l'ensemble des coûts pour un investissement de 10 000 euros sur un OPC Action géré par le groupe ABN AMRO, pour un ordre transmis via neuflizeobc.net ou l'application mobile Neuflize OBC Bourse :

Coûts liés au service de Réception Transmission d'Ordres	Droits d'entrée non acquis à l'OPC	0,5 %	50 €
	Droits de garde	0 %	0 €
	Sous-total	0,5 %	50 €
Coûts liés à l'instrument financier⁽¹⁾	Droits d'entrée acquis à l'OPC	0 %	0 €
	Frais de gestion acquis à la Société de Gestion	1 %	100 €
	Sous-total	1 %	100 €
Coûts liés aux rétrocessions⁽²⁾		0,5 %	50 €
	Sous-total	0,5 %	50 €
	Coûts totaux (TTC) impact sur le rendement du portefeuille	2 %	200 €

(1) Les coûts liés à l'instrument financier représentent les frais annualisés perçus par les producteurs d'instruments financiers et non reversés à la Banque. Ces frais ne sont pas directement payés par l'investisseur mais diminuent la valeur de son investissement.

(2) Les coûts liés aux rétrocessions représentent la somme annualisée des frais prélevés par des tiers sur certains produits et reversés en partie ou en totalité à la Banque (exemple : une partie des frais de gestion pour les OPC, voir page 23).

Impact des coûts sur le rendement du portefeuille RTO (exemple action)

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de l'ensemble des coûts pour un investissement de 10 000 euros sur une action, pour un ordre transmis via neuflizeobc.net ou l'application mobile Neuflize OBC Bourse, sur le marché Euronext :

Coûts liés au service de Réception Transmission d'Ordres	Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse	0,65 % + TTF	105 €
	Droits de garde ⁽³⁾	0,4 %	40 €
	Sous-total	1,45 %	145 €
Coûts liés à l'instrument financier⁽¹⁾	Néant	0 %	0 €
	Sous-total	0 %	0 €
Coûts liés aux rétrocessions⁽²⁾		0 %	0 €
	Sous-total	0 %	0 €
Coûts totaux (TTC) impact sur le rendement du portefeuille		1,45 %	145 €

(1) Les coûts liés à l'instrument financier représentent les frais annualisés perçus par les producteurs d'instruments financiers et non reversés à la Banque. Ces frais ne sont pas directement payés par l'investisseur mais diminuent la valeur de son investissement.

(2) Les coûts liés aux rétrocessions représentent la somme annualisée des frais prélevés par des tiers sur certains produits et reversés en partie ou en totalité à la Banque.

(3) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre civil, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre civil. Les OPC gérés par une entités du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde. En cas de clôture du compte en cours de semestre les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

Autres services

Commission de gestion administrative

▶ Commission annuelle d'actualisation administrative et juridique des dossiers	
▶ Entreprises	
- 1 compte	A partir de 380 €
▶ Entrepreneurs individuels et associations	
- 1 compte	A partir de 150 €
▶ Commission annuelle de tenue de compte (pour les professions réglementées)	
▶ Par compte	30 €

Opérations de caisse*

▶ Versements d'espèces	Gratuit	Valeur J
▶ Retraits d'espèces	Gratuit	Valeur J

Frais de recherche ou d'information sur opération

▶ Duplicata d'extrait de compte / relevé - par duplicata	20 €
▶ Recherche de document ou information sur opération	
▶ De moins de 3 mois	20 €
▶ Supérieure à 3 mois	35 €
▶ Autres recherches	Nous consulter
▶ Fourniture d'attestation	A partir de 20 €

Autres services, frais et commissions

▶ Frais de transfert en prescription trentenaire d'un compte	25 €
▶ Relevés de comptes journaliers par Swift - par mois	30 €
▶ Renseignements destinés aux audits - minimum	180 €
▶ Commission d'intervention	20 €
▶ Frais de copie Swift	15 €

* Concernant les versements / retraits d'espèces, nous ne traitons pas les pièces de monnaie en euros ni aucun versements / retraits d'espèces en devises.

► Commande de pièces juridiques auprès du greffe du Tribunal de Commerce (si non fournies par le client) hors frais complémentaires	50 €
► Frais de saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public avec un montant maximum de 100 €
► Frais de saisie (saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières)	100 €
► Commission d'intervention ⁽¹⁾ - plafonnée à 66,7 € / mois	6,67 €
► Clôture de compte(s) à l'initiative du client	50 €
► Frais de port - courrier standard	10 €
► Acheminement de courrier spécifique	Frais réels
► Ouverture d'un compte à statut spécifique	350 €
► Ouverture d'un compte d'augmentation de capital (y compris délivrance d'attestation)	A partir de 150 €

Droit au compte

► Sur demande de la Banque de France, dans le cadre du droit au compte, la Banque Neuflize OBC propose un ensemble de services tels que définis par la réglementation (notamment l'ouverture et la tenue de compte, une carte à autorisation systématique, l'accès à nos services de banque à distance...)	Gratuit
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Honoraires sur transactions immobilières

La Banque Neuflize OBC dispose d'un département immobilier qui peut vous accompagner dans vos projets immobiliers.

Honoraires sur transactions (sauf convention contraire, les honoraires sont supportés par le Mandant).

Les prix sont exprimés TTC (TVA en vigueur à la date de parution de ce document, soit 20 %) sauf autres conditions spécifiées dans les mandats.

	Immobilier résidentiel	Immobilier commercial	Terrains Forêts
jusqu'à 2 millions d'euros	5 %	5 %	6 %
de 2 à 5 millions d'euros	5 %	4 %	5 %
de 5 à 15 millions d'euros	4,5 %	3,5 %	4 %
de 15 à 25 millions d'euros	4 %	3 %	3,5 %
de 25 à 50 millions d'euros	3,5 %	2,5 %	3 %
au-delà de 50 millions d'euros	3 %	2 %	2,5 %

(1) Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Heures limites de réception des instructions

Opérations	Support de l'instruction	Heure limite de réception pour exécution à J	Date de règlement interbancaire
Remise de chèques domestiques	Bordereau personnalisé	12h00	J + 1
	Autre bordereau	10h00	J + 1
Demande d'émission de chèques de banque <i>Demande en urgence</i>	Courrier & fax	J - 1	
		Avant 12h00	
Virements SEPA	Courrier & fax	Veille 16h00	J
	EBICS T WEB & TS SWIFTNET neuflizeobc.net	11h45	J
Virement urgent via Target2	Courrier & fax	13h30	J
Virements de Trésorerie	Courrier & fax	13h30	J
	EBICS T WEB & TS SWIFTNET neuflizeobc.net	15h00	J
Virements internationaux sans change	Courrier & fax	12h00	J + 1
	EBICS T WEB & TS SWIFTNET neuflizeobc.net	14h30	J + 1
Virements internationaux avec change	Courrier & fax	09h30	J + 2
	EBICS T WEB & TS SWIFTNET neuflizeobc.net	12h30	J + 2
Prélèvement SEPA	Courrier & fax	Veille 16h00	J + 1
	EBICS T WEB & TS SWIFTNET neuflizeobc.net	11h45	J + 1
Mandat B2B	Courrier & fax	Veille 14h00	J
Effets de commerce	Courrier & fax	12h00	J + 6
	EBICS T WEB & TS SWIFTNET neuflizeobc.net	14h30	J + 6
Opérations de bourse	Courrier, fax, neuflizeobc.net et l'application mobile Neuflize OBC Bourse	Variable selon les marchés. Nous consulter	N/A
Souscription / rachat d'OPC	Courrier, fax, neuflizeobc.net et l'application mobile Neuflize OBC Bourse	Se référer au prospectus de l'OPC	N/A

L'heure limite de réception pour exécution à J s'applique uniquement pour les instructions dûment authentifiées et autorisées.

Pour les instructions reçues après l'heure indiquée, le traitement est effectué à J+1. Dans le cas d'une volumétrie importante pouvant engendrer des traitements d'opérations significatifs, l'heure limite de réception pour traitement à J pourrait ne pas s'appliquer.

Réclamations et médiation

La Banque Neuflize OBC s'efforce de fournir la meilleure qualité de service. Toutefois, en cas de difficultés que vous pourriez rencontrer avec notre Etablissement, nous vous invitons à vous adresser, dans un premier temps, à votre banquier ou à votre interlocuteur habituel au moyen d'un support écrit durable (courrier postal ou courriel).

Dans un second temps, ou si vous n'avez pas d'interlocuteur identifié, vous pouvez transmettre une réclamation au Service Réclamations de la Banque :

Banque Neuflize OBC - Service réclamations
119 - 121 boulevard Haussmann - 75008 Paris
courriel : reclamations.clients@fr.abnamro.com

La Banque Neuflize OBC accuse réception de toute réclamation écrite dans un délai de 10 jours ouvrables maximum à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai.

La Banque Neuflize OBC s'engage à traiter les réclamations dans un délai maximum de deux mois (jours ouvrables) à compter de leur date d'envoi. Si une réclamation ne peut être traitée dans ce délai, la Banque Neuflize OBC envoie un courrier d'information expliquant les raisons de ce retard.

Par dérogation réglementaire, les réclamations en matière de services de paiement sont traitées dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant leur réception et au plus tard 35 jours ouvrables dans des cas exceptionnels (échappant au contrôle de la Banque).

Enfin, si la réponse reçue ne vous satisfaisait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais précités, vous pouvez contacter gratuitement et dans un délai d'un an à compter de votre réclamation écrite auprès de la Banque le médiateur compétent :

Médiateur de la Fédération Bancaire Française	Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers	Médiateur de l'Assurance
<ul style="list-style-type: none"> - Réclamations concernant vos contrats, opérations bancaires, services de paiement - Réclamations portant sur tout instrument financier ou service d'investissement - Réclamations concernant la commercialisation d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Réclamations portant sur tout instrument financier ou service d'investissement (Comptes titres ordinaires, PEA, obligations, actions, OPC, information des investisseurs,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réclamations concernant votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation hors commercialisation

Le choix entre les différents médiateurs est définitif pour la réclamation en question. A noter que les Médiateurs de la Fédération Bancaire Française et de l'Assurance peuvent être saisis en tout état de cause deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, qu'une réponse ait été apportée ou non.

Les Médiateurs de la Fédération Bancaire Française et de l'Assurance ne peuvent être saisis que par les clients personnes physiques en dehors de leur activité professionnelle. En outre, il n'existe pas de service de médiation en matière de services de paiement pour les clients non-consommateurs.

Fédération Bancaire Française

Monsieur le Médiateur, CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

Courriel : lemediateur.fbf.fr

La charte de la médiation est disponible sur le site de la Fédération Bancaire Française : <https://lemediateur.fbf.fr/Charte+de+la+mediation/>

Autorité des Marchés Financiers

De préférence par internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

A défaut, par courrier postal : Monsieur le Médiateur, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09

Site internet : www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur

En parallèle de ces voies de réclamations habituelles :

Les résidents britanniques peuvent contacter le service britannique de médiation financière (UK FOS) aux coordonnées ci-dessous :

Financial Ombudsman Service

Exchange Tower, London E14 9SR, United Kingdom

Téléphone : 0800 0 234 567 (depuis le UK)

Email : complaint.info@financial-ombudsman.org.uk

Site internet : www.financial-ombudsman.org.uk.

Les résidents suisses peuvent contacter le médiateur FINOS agréé par la Suisse aux coordonnées ci-dessous :

Finanzombudsstelle Schweiz (FINOS)

Talstrasse 20 (1er étage) CH-8001 Zürich

Téléphone : 044 552 08 00 (depuis la Suisse)

Email : info@finos.ch

Site internet : www.finos.ch

Il s'agit de services gratuits, indépendants et impartiaux pour la résolution des litiges (sous conditions d'éligibilité de la réclamation).

Notes



Notes

www.neuflizeobc.fr

Neuflize OBC, au cœur de la gestion de vos patrimoines privés et professionnels

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas. Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque Centrale Européenne et l'Autoriteit Financiële Markten. Succursale Française exerçant sous le nom commercial '**Banque Neuflize OBC**' – n° 850 479 718 RCS Paris - 119 - 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 – Intermédiaire en assurance - supervisée pour certaines activités et services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 75012023000000163 délivrée par la CCI Paris Île-de-France; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.

